

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 JUIN 2010**

L'an deux mil dix, le HUIT JUIN, à 21 heures,  
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Juin 2010.

En exercice : 15  
Présents : 10  
POUVOIR : 2  
Votants : 12

**ETAIENT PRESENTS** : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Mr. Bernard RABIN 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr. Thierry BUTIN, Mme Nathalie MORALES, Mme Laure ZAMO, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL.

**POUVOIRS** : Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mme Laure CANTIN.  
Mr. Gilles GROSJEAN donne pouvoir à Mr. Serge DOMENGET.

Secrétaire de séance : Madame Martine ROBA.

### **ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Approbation du procès verbal du 21 Mai 2010.
- 2 - PROJET ECOLE : Choix de l'Architecte.
- 3 - TRAVAUX EGLISE DE LAMAURELLE : Demande de subvention.
- 4 - Remboursement de factures à l'adjoint technique.
- 5 - Adhésion au CNAS.
- 6 - Questions diverses.

**1 - Approbation du procès verbal du 21 mai 2010.**

Lecture faite.

Adopté à l'unanimité.

**PROJET ECOLE.**  
**Choix de l'Architecte.**

Vu l'appel à candidature auprès des différents cabinets d'architectes pour une mission de base et ordonnancement Pilotage Coordination (O.P.C.).

Vu l'avis de la commission « travaux bâtiments » qui a procédé à l'ouverture des plis des trois cabinets d'architectes qui ont été consultés pour la maîtrise d'oeuvre,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
Par 8 voix POUR, 4 ABSTENTIONS,

- **DECIDE** de retenir la candidature de Frédéric JOLY, atelier d'architecture SELARL, 9, Place Papon Lagrave 47260 – GRANGES SUR LOT, pour la maîtrise des travaux de « construction école et annexes ».

**TRAVAUX A L'EGLISE SAINT MARTIN DE LAMAURELLE.**  
**DEMANDE DE SUBVENTION.**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2010

Dit que le montant total des travaux s'élève à : **15 817.36€ HT** soit **18 917.56€ TTC**  
Sollicite l'aide du Conseil Général au titre du patrimoine rural non protégé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
A l'unanimité,

**DECIDE** d'entreprendre cette opération d'investissement.

**DIT** que les crédits nécessaires pour cette dépense sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours, au programme 2010-2, chapitre 21 « immobilisations corporelles », article 21318 « autres bâtiments publics »

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général, au titre du régime d'aide :  
« Patrimoine non protégé » (patrimoine rural non protégé – édifices non protégés).

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Subvention du Conseil Général (40%) : 6 326.94€  
(Travaux plafonnés à 23 000€ HT honoraires d'architecte compris).

Autofinancement : 12 590.62€

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

**REMBOURSEMENT FACTURES .**

Le remboursement des factures dues à Monsieur PETIT Franck s'élèvent à 48.16€,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
l'unanimité,

**DECIDE** le remboursement de 48.16€ à Monsieur PETIT Franck par

virement administratif.

**ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE  
(CNAS) :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE :**

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, et autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1

3°) de désigner Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

**ANNULATION DELIBERATION DU 27 AVRIL 2010.**

**ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,**

**DECIDE d'annuler la délibération du 27 avril 2010 « adhésion au CNAS »**

**QUESTIONS DIVERSES**

1°) **PANNEAUX DE SIGNALISATION.**  
**PLAQUES DES RUES.**

Un devis sera demandé auprès de la CCGV (services techniques)  
Pour : 24 panneaux et 7 pour les hameaux.  
23 plaques de rues,  
Avant de commander le Conseil désire connaître le coût de cet investissement.

**2°) RECUPERATEUR D'EAU POUR L'ECOLE.**

L'école demande un récupérateur d'eau pour leur jardin, 200 litres.  
Mr. RABIN est chargé de l'achat.

**3°) PLAN NEIGE.**

Il est rappelé à Monsieur MAYER que le Conseil Municipal l'a chargé de mettre en place un groupe de réflexion « Plan neige ou catastrophes naturelles ».

**4°) JOURNEE DU PATRIMOINE.**

Aura lieu les 18 et 19 septembre 2010.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas y participer.  
Néanmoins il sera demandé à Monsieur JULLIOT s'il veut ouvrir et faire la permanence à l'église de St. Orens.

**5°) VISITE DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL le 11 juin 2010.**

Information aux Conseillers Municipaux ;

Réunion à Dolmayrac de 19 heures 15 à 20 h. avec les Maires, et à 20 h.15 à Allez et Cazeneuve pour un apéritif dînatoire.

**6°) INFO :**

Visite des églises par l'évêque le 15 juin 2010 à 9 heures 45.

**8°) Suite à la visite « SECURITE » il est demandé de communiquer à tous les utilisateurs les consignes de sécurité.**

La commission « Foyer Rural » décide d'attendre le retour de Monsieur AUDEVAL pour la refonte du règlement que nous faisons signer lors de la location du Foyer Rural.

**9°) Mme CANTIN demande un volontaire pour remplacer Monsieur AUDEVAL pendant le mois de juin, pour l'état des lieux au Foyer Rural.**

Monsieur MAYER se propose.

**10°) Mise au point de la réunion de préparation de chantier des sanitaires école.**

Proposition le jeudi 17 juin à 14 heures.

Les intervenants seront avertis.

**LA SEANCE EST LEVEE à 23 heures 30 minutes.**